

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

UNIVERSITE COTE D'AZUR

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'assistants ingénieurs, branche d'activité professionnelle G (patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention), emploi-type Chef-fe d'exploitation de maintenance des bâtiments, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE COTE D'AZUR, session 2024

Le Président de l'Université Côte d'Azur,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours pour le recrutement d'assistants ingénieurs,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'assistants ingénieurs dans la branche d'activité professionnelle G (patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention), emploi-type Chef-fe d'exploitation de maintenance des bâtiments, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE COTE D'AZUR, au titre de l'année 2024 :

Monsieur RITTER Philippe, attaché principal d'administration de l'état, président, Université Côte d'Azur, Nice.

Madame ADAM Carine, assistante ingénieure, vice-présidente, Université Côte d'Azur, Nice.

Madame GRUFFAZ Christine, igr, experte, Université Touolon, Toulon.

Monsieur SOURIANA Olivier, ingénieur de recherche hors classe, expert, Tribunal de Paris, Paris.

Monsieur CHAROZE Xavier, attaché principal d'administration de l'état, Université Côte d'Azur, Nice.

Monsieur ROUSSEL David, assistant ingénieur, Université Côte d'Azur, Nice.

Madame KIRECHE Nassima, ige, suppléante, Université Côte d'Azur, Nice.

Madame MASQUIN Lucile, igr, suppléante, Université Côte d'Azur, Nice.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Nice, le 4 septembre 2024,
pour le Président de l'Université Côte d'Azur
et par délégation
La Directrice des Ressources Humaines

Pauline ROBINEAU